

PROJECT DOCUMENT**CONGO**

Intitulé du projet: Projet d'appui au renforcement des capacités à l'employabilité, l'auto-emploi et à la participation citoyenne des jeunes « Youth Connekt Congo »

Numéro du projet:

Partenaire de réalisation¹: Ministère de la Jeunesse et des sports, de l'Education Civique, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi

Date de démarrage: 15 Février 2022 **Date d'achèvement:** 31 Décembre 2026 **Date de réunion du CAP:**

Description succincte

Le projet d'appui au « Youth Connekt Congo » a vocation à servir de cadre fédérateur d'un ensemble d'interventions et d'initiatives en faveur de l'insertion socio professionnelle de la jeunesse et de promouvoir la participation citoyenne de cette dernière.

Il vise particulièrement la qualification et la valorisation des compétences des jeunes. Le projet met l'accent sur le renforcement de l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat des jeunes, à travers le développement d'activités économiques et sociales dans le pays et ainsi lutter contre la migration irrégulière et les situations sociales précaires et conflictuelles.

Ce projet entend renforcer la résilience des jeunes et valoriser leurs talents afin de tirer profit du dividende démographique en mettant un accent particulier sur :

- La création des emplois et de l'esprit d'entreprise ;
- L'éducation et le développement des compétences ;
- La participation civique et le leadership des jeunes ;
- L'équité et égalité de genre ;
- L'innovation stratégique et la digitalisation.

Le projet vise l'atteinte des ODDs et résultats suivants :

- i) Le cadre juridique et institutionnel du secteur de la jeunesse est renforcé ;
- ii) Les jeunes sont connectés aux opportunités d'emplois, d'apprentissage et partagent mutuellement leurs savoirs et savoir-faire ;
- iii) Les jeunes sont qualifiés et outillés pour contribuer au développement socioéconomique du pays, à travers la formation qualifiante et l'entrepreneuriat ;
- iv) La participation citoyenne des jeunes est promue pour un développement inclusif du pays.

A travers ce projet, les agences du SNU, notamment le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, l'UNESCO et le programme des Volontaires des Nations Unies mutualiseront leurs efforts aux côtés du gouvernement pour contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de la jeunesse.

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) :

D'ici 2024, les populations congolaises les plus pauvres auront accès aux énergies renouvelables et à des opportunités économiques diversifiées qui créent des emplois et génèrent des revenus durables dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'écotourisme, tout en respectant les normes environnementales et en contribuant à une résilience accrue face au changement climatique.

Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre² :

Marqueur genre²

Total des ressources nécessaires :	
Total des ressources allouées :	
	TRAC du PNUD :
	Donateur :
	Gouvernement :
	Apports en nature :
À financer :	

¹ Note : Le terme « Partenaire de réalisation » peut être compris également comme « Partenaire de mise en œuvre » ou « Partenaire d'exécution ».

Approuvé par (signatures)² :

Gouvernement	PNUD	Partenaire de réalisation
Nom en capitales :	Nom en capitales :	Nom en capitales :
Date :	Date :	Date :

² Note : Modifiez le bloc des signatures selon qu'il y a lieu

² Le marqueur genre mesure l'investissement du projet dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Choisir un marqueur par produit : G3 (l'égalité des sexes est un objectif principal); G2 (l'égalité des sexes est un objectif important); G1 (contribution limitée à l'égalité des sexes); G0 (pas de contribution à l'égalité des sexes)

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La population congolaise évolue d'année en année. Elle est estimée à environ 5 731 375 ([Congo-Brazzaville / \(Congo\) Population 2021 \(countrymeters.info\)](#)). Si la structure de la population congolaise se caractérise par une légère surreprésentation des femmes (52%), elle est marquée également par l'importance des jeunes de moins de 15 ans qui forment 45% des congolais et un taux de croissance qui s'est établi à 2,55%.

La jeunesse congolaise, comme partout ailleurs dans le monde, est confrontée à plusieurs défis qu'elle se doit de surmonter pour assurer le bien-être individuel et collectif de la société. Parmi les défis marquants restent à relever i) l'autonomisation par l'emploi, ii) l'adéquation formation-emploi, iii) le faible esprit entrepreneurial et iv) la responsabilité civique.

La pauvreté et les inégalités économiques constituent également des défis importants face à la compétitivité du marché du travail et du développement humain durable. La persistance du chômage des jeunes constituant un facteur de vulnérabilité de cette couche de la population. En effet, selon l'enquête ETVA-2015, le chômage touche particulièrement les jeunes (58%). Les jeunes filles sont les plus touchés par ce phénomène (61,5%).

Cette situation s'est aggravée avec la chute des prix du baril du pétrole, qui constitue la colonne dorsale de l'économie de la République du Congo. Aussi, la crise sanitaire a également eu un impact sur les jeunes. En effet, la pandémie a eu des conséquences désastreuses sur le niveau de vie des populations, en particulier sur les segments les plus vulnérables de la population composée majoritairement des jeunes, de travailleurs journaliers et de petites unités économiques.

1. Progrès réalisés par le Congo

.....

Le PNUD, dans son document de programmation pays (CPD 2020-2024) s'est fixé pour les résultats suivants :

- Les populations congolaises bénéficieront d'un meilleur système de gouvernance institutionnelle, démocratique, des droits de l'homme, administrative et économique et d'un développement participatif fondé sur des initiatives de maintien de la paix et d'aide humanitaire ;
- Les populations congolaises les plus pauvres ont accès aux énergies renouvelables et à des perspectives économiques diversifiées qui créent des emplois et génèrent des revenus durables dans les secteurs de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'écotourisme tout en respectant les normes environnementales et en contribuant à renforcer la résilience aux changements climatiques.

Afin de contribuer dans la réponse aux difficultés relatives à la diversification de l'emploi des jeunes et appuyer la création des conditions institutionnelles favorables à l'insertion socioéconomiques des jeunes, il devient nécessaire de dynamiser les informations du marché de travail par l'interconnectivité des jeunes entre eux, les jeunes et structures d'emploi via les technologies de l'information (plateforme formalisée), entre jeunes et jeunes, entre jeunes et opportunités d'emplois et entre jeunes et marchés, etc.. .

L'initiative YouthConnekt Congo, quant à elle, a pour ambition de :

- Permettre à la République du Congo de renforcer le cadre institutionnel et juridique du secteur de la jeunesse (adaptation des textes juridiques, réorganisation du cadre associatif en vue de renforcer le dynamisme, la visibilité et l'aspect communautaire, renforcement des capacités des structures et du personnel d'encadrement des jeunes...);

- Mettre en place une plateforme numérique d'information et d'orientation des jeunes pour leur employabilité constituée d'un site web, des points insertion relais, d'un forum emploi ainsi que des incubateurs ;
- Mettre en place un cadre de formation et d'orientation des jeunes filles sur les métiers du numérique à travers l'initiative « éléngéMwasiConnekt » ;
- Promouvoir l'innovation des jeunes à travers la mise en place d'un fonds d'appui à l'entrepreneuriat appelé « Batuenia »
- Promouvoir la cohésion sociale, le patriotisme et renforcer l'esprit citoyen auprès des jeunes ;
- Promouvoir le développement des activités communautaires et culturelles.

2. Origine de Youth connekt et de ses enjeux pour le PNUD et pour les gouvernements

Youth connekt est une initiative lancée par le Gouvernement du Rwanda en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

C'est une plateforme conçue pour connecter les jeunes à la transformation socio-économique du continent. L'objectif est de fournir une solution holistique pour atténuer les défis auxquels sont confrontés les jeunes africains en élargissant le bassin d'opportunités de leadership économique, social et civique grâce aux initiatives nationale.

Le PNUD considère l'initiative Youth Connekt comme un programme multidimensionnel qui vise à connecter les jeunes à leurs modèles, pairs, ressources, technologies, compétences et opportunités économiques en comblant le fossé entre les jeunes et les opportunités pour un environnement économique favorisant l'autonomisation des jeunes.

Pour les gouvernements africains, le programme Youth connekt est une initiative qui permet de réduire le chômage des jeunes et de promouvoir l'engagement citoyen en donnant du pouvoir à la jeunesse à travers la création d'emplois, les innovations technologiques et le développement de compétences

3. Expérience passée du PNUD en matière d'appui aux jeunes

Bénéficiant d'un concours financier du Japon en 2016, le PNUD avait mis en œuvre, en partenariat avec le Ministère en charge de la jeunesse, un projet de « Prévention de la jeunesse contre la radicalisation en République du Congo par le biais des mesures socio-économiques et activités pour une contribution positive au développement du pays et à la consolidation de la démocratie » dans les départements du Pool, Brazzaville, Pointe Noire et le Niari. Les résultats ci-dessous ont été atteints dans le cadre de l'exécution dudit projet :

- En appui au développement économique, près de 887 jeunes ont bénéficié de formations de renforcement des compétences et d'appui à l'insertion professionnelle ;
- Sur le volet développement des compétences en entrepreneuriat et l'employabilité des jeunes, 477 jeunes ont développé des compétences en entrepreneuriat et ont reçu des subventions et d'un accompagnement technique pour la mise en place de leurs microprojets (500 000FCFA par projet).
- En matière d'éducation et de sensibilisation, une vingtaine de réseaux d'auto-éducation des jeunes ont été mis en place et une mise en réseau de plus de 4000 jeunes qui ont pu développer des capacités et d'intervention en matière de valeurs républicaines, de citoyenneté et du vivre ensemble. Des outils d'expression des jeunes ont été créés à l'exemple de la radio citoyenne des jeunes en création avec l'UNESCO qui est opérationnelle, depuis février 2017.

4. Enjeux du projet

Afin de répondre aux attentes des jeunes, il convient de renforcer les mécanismes favorables à l'employabilité tout en stimulant la diversification économique pour créer de nouveaux bassins

d'emplois. La nécessité de réconcilier l'offre d'employabilité avec la demande économique sur le marché du travail, et de responsabiliser les jeunes comme citoyens prêts à construire leur pays.

C'est dans cette optique que s'inscrit le présent projet qui met l'accent sur la contribution des jeunes dans le redressement de l'économie nationale à travers l'innovation et le développement des unités de productions dans les secteurs promoteurs à l'instar de l'agriculture, la pisciculture, l'élevage...

5. Théorie de changement

TOC : la théorie du changement (TOC) explique comment et pourquoi une initiative donnée mènera à un changement en matière de développement. Quel est le changement que l'on souhaite opérer ? Quel sera son impact sur les jeunes, les populations marginalisées ? Quel est le problème auquel on souhaite s'attaquer ?

La théorie de changement sur laquelle se fonde ce projet est la suivante :

Si les conditions d'épanouissement des jeunes sont créées et garanties par une politique favorable à l'insertion socioéconomique des jeunes,

Si les opportunités d'emplois sont vulgarisées et accessibles à travers une plateforme formalisée fonctionnelle mettant en relation les jeunes autour des initiatives économiques,

Si les notions de vivre ensemble, de citoyenneté, d'échange et d'unité nationale pour contrer les phénomènes de communautarisme et de radicalisation violente sont disséminées

Alors, les jeunes pourront participer en qualité de partie prenante aux activités de développement socioéconomique du pays.

II. STRATÉGIE

Les défis de la jeunesse congolaise ne reposent pas seulement dans son employabilité mais également dans sa capacité à se projeter dans sa propre société et dans son avenir. Les jeunes doivent être perçus, non pas comme une menace à la sécurité, mais comme des leaders actuels et futurs qui méritent l'investissement nécessaire afin d'améliorer leur participation responsable à la vie de leurs communautés.

L'emploi pour les jeunes y compris les femmes et personnes handicapées est une question transversale qui nécessite une approche multisectorielle susceptible de.

Le PNUD mettra en œuvre ce projet avec ses partenaires (Gouvernement, autres agences du système des Nations Unies, Organisations de la Société Civile) à travers un parcours d'insertion qui se déclinera ainsi qu'il suit :

- **SAVOIR ETRE :** compétences comportementales et compétences de vie qui influencent l'établissement de relation socio-professionnelle entre les individus.
- **SAVOIR FAIRE :** compétences techniques et technologiques individuelles dans les secteurs plus porteurs
- **SAVOIR SE VENDRE :** culture commerciale individuelle et de compréhension des attentes et mécanismes de base du marché y compris la recherche de l'emploi.
- **EDUCATION FINANCIERE :** notions Epargne, Crédit et investissement

- **ACCES AUX FINANCEMENTS** : Mise en relation partenariale avec les institutions financières
- **ACCOMPAGNEMENT** : appui conseil en gestion, coaching, recherche et gestion des marchés (prototypage et start up).

Pour ce faire, le programme permettra de développer les mesures ci-après :

1- Mesures d'appui-conseil, de bilan/orientation professionnelle : En début de parcours (c'est-à-dire à l'accueil des jeunes, et suite à l'enregistrement..) mais aussi tout au long du parcours d'insertion. Ces services seront fournis pour toutes les catégories de jeunes (jeunes diplômés, jeunes déscolarisés/non scolarisés ou peu qualifiés).

2- Mesures en faveur de l'employabilité des jeunes au cours du parcours :

(a) coaching en soft skills /life skills: savoir-être, savoir se vendre et autres compétences transversales demandées sur le marché du travail, et y compris les digital skills;

(b) formations qualifiantes et certifiantes en particulier ciblant les jeunes diplômés et les jeunes peu qualifiés, déscolarisés ou non scolarisés et travaillant dans le secteur informel ayant un profil de travailleurs indépendants ;

(c) formations en éducation financière, marketing, management et compétences entrepreneuriales (business plan...);

Ces mesures correspondent aux Piliers savoir être, savoir-faire, savoir se vendre

3- Mesures de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, d'accès au financement d'accompagnement pour une insertion rapide et durable dans l'emploi (accompagnement post-formation, post-crédation d'entreprises ou de groupements et coopératives ; business-coaching...);

Ces mesures correspondent aux Piliers savoir vendre, éducation financière, accès au financement et accompagnement.

4- Mesures de promotion de l'égalité des chances—en particulier pour les jeunes femmes, les jeunes migrants et les personnes avec handicap (en transversal dans les 3 mesures ci-dessus); mesures spécifiques en faveur de l'entrepreneuriat féminin, mesures ciblant l'insertion des migrants (de retour en particulier); etc.

Ces mesures seront formulées sur la base d'analyse de la demande de travail et dans une approche fondée sur la promotion des **chaines de valeur** et des systèmes de marchés, dans une **approche territorialisée**.

5- Opérationnalisation du parcours d'insertion et la digitalisation

La digitalisation du parcours d'insertion sera combinée avec des services d'accompagnement dans le parcours d'insertion (accompagnement individuel en début de parcours/bilan personnalisé/orientation, et en fin de parcours...). Des locaux pour l'accueil des jeunes doivent permettre de donner aux jeunes accès aux ordinateurs/tablettes et un accompagnement à l'utilisation de l'outil digital. Des formations à l'outil digital seront incluses dans les services d'accompagnement /orientation des jeunes en priorisant les jeunes filles.

Les conseillers d'orientation et d'accompagnement des jeunes des structures qui seront impliquées (inspecteurs de jeunesse, maîtres de jeunesse, associations, ONG, coopératives sociales...) auront besoin de formations y compris dans l'usage de l'outil digital.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

Résultats escomptés

Effet UNDAF : D'ici 2024, Les populations congolaises les plus pauvres auront accès aux énergies renouvelables et à des opportunités économiques diversifiées qui créent des emplois et génèrent des revenus durables dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'écotourisme, tout en respectant les normes environnementales et en contribuant à une résilience accrue face au changement climatique

Résultat Plan stratégique PNUD : Ne laisser personne de côté, une approche fondée sur les droits de l'homme, axée sur l'autonomisation, l'inclusion, l'équité, le pouvoir d'action de l'homme et les capacités de développement humain, qui reconnaît que la pauvreté et l'inégalité sont multidimensionnelles

Principaux résultats du projet

Résultats attendus :

- i) Le cadre juridique et institutionnel du secteur de la jeunesse est renforcé ;
- ii) Les jeunes sont connectés et partagent leurs savoirs et savoir-faire ;
- iii) Les jeunes sont qualifiés et outillés pour contribuer au développement socioéconomique du pays à travers la formation qualifiante et l'entrepreneuriat ;
- iv) La participation citoyenne des jeunes est promue pour un développement inclusif du pays.

Résultat 1 : Le cadre juridique et institutionnel du secteur de la jeunesse est renforcé ;

Activités majeures :

1. Renforcement des dispositions de la Loi 9-2000 du 31 juillet 2000 portant orientation de la jeunesse

Ici, il est question de procéder à la révision des dispositions de cette loi en y incluant les éléments en lien avec les nouveaux agendas de développement à l'instar de l'agenda 2063 de l'Union Africaine, les Objectifs du Développement Durable, le Dividende démographique, la place du numérique dans l'épanouissement de la jeunesse...

L'objectif poursuivi est celui de doter la République du Congo d'une loi en phase avec les enjeux actuels de développement qui tiendra compte des aspects ci-après : La reconnaissance des droits des jeunes, l'implication des jeunes dans le développement socio-économique du pays, la participation citoyenne des jeunes ainsi que la valorisation du capital humain qu'ils représentent. Il sied également de souligner l'importance de prendre en compte la dimension genre, la prise en compte des groupes spécifiques, le développement du numérique et élimination de toute forme de discrimination.

2. Révision et validation de la politique nationale de la jeunesse et de l'éducation civique

Le Congo dispose de deux drafts de Politique nationale de la jeunesse et de l'éducation civique. Ces deux documents n'ont pas été adoptés par les instances habilitées. A travers cette activité, il sera question de relancer le processus de révision et de validation de ces deux politiques essentielles qui permettront au Gouvernement d'apporter une réponse à la fois structurée et structurante afin d'inclure les jeunes aux processus de décision dans les matières qui les concernent directement et indirectement en vue de renforcer leur capacité à participer au développement socio-économique du pays.

3. Production du rapport sur l'état de la jeunesse congolaise

En République du Congo, la question de la jeunesse a toujours été au centre de tous les programmes de développement. Seulement, il n'existe pas de données récentes sur la situation des jeunes. A travers ce programme, il sera élaboré et publié le rapport sur l'état de la jeunesse qui permettra de mieux connaître la situation de des jeunes et mettra en lumière les possibilités et les défis auxquels ils sont confrontés. Ce rapport sera publié tous les deux ans et sera élaboré par un comité interministériel sur la jeunesse avec la participation des jeunes de divers horizons.

Résultat 2 : les capacités adéquates pour l'employabilité des jeunes à travers la promotion des métiers innovants et porteurs sont renforcées.

Activités Majeures :

(1) Appuyer la mise en place d'une plateforme pour le YouthConnekt Congo

Le hub digital de YouthConnekt est conçu en fonction des cibles et le profil des jeunes. Il consiste au développement d'une plateforme technologique de type site web interactif associé à un extranet collaboratif pour « piloter » la politique d'insertion socio-économique des jeunes dans une plateforme de marché virtuelle et favoriser le dialogue socio culturel avec la jeunesse. Ce site Web interactif va développer un contenu sur les thématiques d'insertion socio-économique et de dialogue socio-culturel. Des Points d'insertion relais seront également mis en place dans les mairies des villes et arrondissements sous la supervision des inspecteurs de jeunesse.

(2) Les activités de formation qualifiantes des jeunes

La situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi dépend d'abord de leur qualification. C'est pourquoi l'insertion professionnelle et sociale est un processus fondamental pour accéder durablement à l'emploi afin de permettre aux jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification de développer leurs talents afin d'accéder au marché du travail.

Le projet proposera la mise en place d'un parcours de formation qualifiante pour les jeunes en cohérence avec les besoins du marché du travail. L'accent sera mis sur les métiers innovants et porteurs à l'instar de la maintenance, le numérique, les métiers du bâtiment, la transformation agroalimentaire...

En outre, dans la mesure des ressources disponibles, le projet organisera et ou soutiendra les passerelles de l'emploi (**salons de l'emploi, stage en entreprise, apprentissage**) en partenariat avec les services spécialisés dans les domaines du rapprochement, de l'orientation et de l'assistance aux employeurs et demandeurs de l'emploi.

(3) Les activités fédératrices et de connexion des jeunes : forum, sport et culture, salon spéciaux, Boot camp etc ...

L'organisation d'évènements pour les jeunes et leur participation à d'autres évènements et manifestations nationales, régionales et internationales (YC Africa, les foires et autres manifestations commerciales, activités sportives, artistiques et culturels etc) aura pour but d'offrir aux jeunes exploitants ou promoteurs de projets, une tribune pour présenter leurs initiatives et partager leurs expériences en même temps favoriser leur autonomisation et un avenir socio professionnel par leur orientation (jeunes entrepreneurs, indépendants et salariés) vers les services les concernant (job market, financements, formations, mentorat, sponsoring...).

le projet procédera également à la mise en place des espaces d'échanges, de contact et de partage d'opportunités pour les jeunes avec un accent sur les jeunes filles. L'objectif étant de servir de cadre de discussion sur les défis liés à l'employabilité, la promotion du leadership des jeunes filles (EléguéMwassiConnekt), l'information sur les opportunités de la ZLECAf...

Résultat 3 : l'entrepreneuriat juvénile axé sur l'innovation est promu à travers l'initiative « parcours d'entrepreneurs »

Activités Majeures :

(1) Appui aux initiatives innovantes et d'intelligence artificielle des jeunes

Il sera question de promouvoir les innovations en vue de la mise en œuvre des ODD en République du Congo. Cette activité permettra aux jeunes innovateurs d'optimiser leur capacité à créer des solutions aux différents maux de la société. A travers l'organisation annuelle d'un salon, les solutions développées par les jeunes innovateurs seront promu et le projet se posera de valoriser et de mettre en place un mécanisme d'accompagnement impliquant l'Etat, le secteur privé et les organisations internationales.

(2) Promotion de l'innovation et de l'esprit d'entreprise chez les jeunes du Congo / Youth Connekt Boot Camps

L'objectif visé est de promouvoir, reconnaître et soutenir l'innovation et l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Des jeunes bénéficieront des compétences en entrepreneuriat qui pourront soutenir le démarrage des Start-ups. Ces jeunes seront également connectés avec le secteur privé, les ONG et les institutions financières à travers les contacts créés et les programmes de mentorat

Un atelier national regroupant 120 jeunes sélectionnés par appel à candidature sur le territoire nation en raison de 10 par département sera organisé chaque année pour développer et renforcer les capacités de ces jeunes dans plusieurs modules notamment : Élaboration d'un modèle d'affaires, Formations en développement des affaires, Étude de marché, Capacité à commercialiser leurs innovations et l'accès au financement, etc. Les formateurs seront issus du secteur privé et de la finance. Les 60 meilleurs projets seront sélectionnés et récompensés après le bootcamp.

Le projet permettra la relance des centres de formation des jeunes aux métiers de l'agriculture, notamment ceux de Odziba, de Otsendé, et de Aubeville.

(3) organisation du Youth Challenge

Il sera question organiser la deuxième édition du Youth Challenge après la première qui s'est soldée par une réussite remarquable au regard de la qualité des projets présentés par les 5 équipes finalistes. Le but de cette édition est d'aider les jeunes à réaliser leur plein potentiel, à inspirer les jeunes qui ont des idées brillantes mais qui n'ont pas de ressources pour les concrétiser. Comme pour la première édition le partenariat sera renforcé avec l'UNICEF, le Ministère en charge de la Jeunesse et l'Association des Scouts et Guides du Congo.

Résultat 4 : l'engagement et la participation citoyenne des jeunes sont promus »

Activités Majeures :

(1) Participation des jeunes à la vie publique et Citoyenneté (volontariat communautaire.

Des jeunes sont outillés de connaissances et de compétences nécessaires à leur participation effective et ce, pendant 12 mois au moins, dans les programmes de développement des

collectivités locales et autres structures d'intérêt public en qualité de volontaire national dans un partenariat avec le Programme Corps des jeunes Volontaires du Congo et le programme VNU. Après une formation civique et citoyenne, le volontaire a pour mission de renforcer le civisme des autres jeunes et favoriser leur engagement citoyen libre dans les actions de développement à travers la création des clubs de secours, clubs de salubrité, clubs culturels...

(2) Réduction de l'exposition de la violence des jeunes à travers l'instruction civique et la sensibilisation sur les valeurs républicaines est effective.

Entre 2016 et 2017, 8 ONG des jeunes avaient créé des réseaux de jeunes à travers le projet de « prévention de la radicalisation des jeunes en République du Congo.

Il sera question de pérenniser les réseaux créés et d'en créer d'autres. Plusieurs actions seront organisées à cet effet à l'instar des rencontres citoyennes ou focus group, des événements sportifs, des productions artistiques et culturelles contre la violence, des causeries éducatives dans les lycées et collèges et dans les quartiers.

En vue de prévenir les violences urbaines et en période électorale, la mise à l'échelle de l'application « Alerte Précoce » créée en février 2021 sera effective à travers les actions d'appropriation de cet outil par les forces de l'ordre et la population.

(3) xxxxxx

Partenariats

Sous le lead du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Civique, de la Formation Qualifiante et de l'emploi, le YouthConnekt Congo s'inscrit dans un cadre de partenariat au niveau « ONE UN » (PNUD, UNICEF, UNESCO, UNFPA, PVNU) mais aussi au niveau national (Direction Nationales, Agences et services techniques déconcentrés) pour mutualiser nos efforts et renforcer nos synergies d'actions afin d'améliorer significativement les résultats en faveur des jeunes femmes et hommes sur le marché du travail au Congo.

Partenaire	Description du rôle
Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Civique, de la Formation Qualifiante et de l'emploi	Principal partenaire pour la coordination et l'exécution. Le Ministère est le principal interlocuteur au sein du gouvernement et prendra la tête de toutes les activités organisées par les parties prenantes du gouvernement. La Direction Générale de la jeunesse assure la gestion nationale du Projet. Les agences rattachées à ce Ministère constitueront les pôles d'exécution des activités en fonction de leur mandat.
Ministère de l'Enseignement Supérieur,	Coordonner les activités en lien avec la promotion de l'innovation des jeunes.
Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la	coordonner l'aspect sexospécifique du projet et de s'assurer que les initiatives actuelles pour l'entrepreneuriat féminin et l'égalité des chances sont incluses

Femme au Développement	
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel	Coordonner les activités en lien avec l'appui aux petites et moyennes entreprises et la facilitation de leur migration vers le secteur formel.
Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire	Ce Ministère coordonnera les activités en lien avec la prise en compte des personnes vulnérables dans le programme. Il s'agira spécifiquement des personnes vivants avec handicap.
Partenaires techniques et financiers	KOICA, ambassade de l'Afrique du Sud, ambassade du Rwanda,
Agences SNU	PNUD, UNICEF, UNESCO, UNFPA, PVNU
PNUD Congo	Le PNUD mettra en œuvre le projet avec les parties prenantes nationales en fonction des orientations des comités stratégiques, surveillera les activités du projet et fournira des conseils pour améliorer le rendement des partenaires.

Un exercice de mapping devrait être mené plus en profondeur lors d'un atelier de consultation et qui permettrait de préciser les objectifs, les cibles et les rôles de chacun des partenaires, et de trouver des domaines de collaboration entre les partenaires.

Risques et hypothèses

Type de risque	Description du risque	Mesures de mitigation	Probabilité (1-5)	Impacts (1-5)
Politique	Le changement de gouvernement et de certains décideurs pourrait entraîner des retards dans la mise en œuvre du Programme.	Renforcer le plaidoyer avec les équipes des décideurs	2	3
	2022 est l'année des élections législatives et locales au Congo. La situation politique pourrait se dégrader suite aux remous sociaux ce qui risque de retarder la mise en œuvre du projet.	Poursuivre le suivi de la situation politique et redimensionner les activités du projet sur l'évolution du contexte politique	2	3
Financier	La crise économique à laquelle le pays est confronté et le statut de « pays à revenu intermédiaire » devraient continuer à impacter la mobilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le plaidoyer auprès du gouvernement pour la mobilisation des ressources Diversifier le partenariat en y impliquant le secteur privé 	3	3
Opérationnel	Capacité limitée des institutions gouvernementales et des partenaires nationaux en matière de mise en œuvre et d'application programmatiques des règles et procédures de l'approche harmonisée de transferts d'espèces.	Au début du projet, le PNUD renforcera les capacités des partenaires sur la gestion de projet et gestion axée sur les résultats, qui garantira l'atteinte des résultats du projet et la durabilité des résultats.	2	3
	Faiblesse dans le leadership politique, mauvaise gouvernance	Promouvoir l'appropriation nationale par une approche participative et renforcement des capacités des parties prenantes	3	3
	Non appropriation du projet par les bénéficiaires	Promouvoir une forte inclusion à travers des jeunes leaders, qui se verront confier des rôles de mentors et de relais de soutien. Les bénéficiaires sont et seront impliqués à toutes les étapes du cycle du projet.	2	2
Sanitaire	La pandémie du COVID 19 pourrait porter préjudice à la mise en œuvre des activités du programme	Combiner les réunions/échanges et suivi via teams, zoom et WhatsApp	3	3

Implication des parties prenantes

Les cibles du projet YouthConnekt sont constitués des jeunes diplômés, jeunes déscolarisés/non scolarisés ou peu qualifiés, jeunes vivant avec handicap, autres catégories vulnérables dans l'emploi.

La plateforme digitale une fois opérationnelle sera accessible à tous les jeunes et cela quel que soit leurs profils par rapport à leur perspective d'emploi. Ils bénéficieront des accompagnements différenciés et des outils différenciés de Technique de Recherche de l'emploi, de renforcement de l'employabilité, d'insertion, d'appui à l'entrepreneuriat/coopérative, d'accès au financement, etc.

Le principal partenaire d'exécution de ce programme est le Ministère en charge de la jeunesse des sports, de l'Education Civique, la Formation Qualifiante et de l'emploi. De par son mandat, ce Ministère déploiera toutes les compétences nécessaires à l'atteinte des résultats escomptés.

Le programme tirera profit :

- des Directions Départementales de ce Ministères que l'on retrouve sur toute l'étendue du territoire national avec pour avantage l'exécution sans difficultés des activités ;
- des inspecteurs de jeunesse qui sont actifs dans toutes les mairies d'arrondissement et dans des districts. Ces derniers constitueront des points relais du programme permettant ainsi aux jeunes basés dans les zones rurales d'avoir un lien étroit avec les structures existantes qui seront renforcées par le projet.
- Le Fonds National d'Appui à l'Employabilité et à l'Apprentissage (FONEA). Cette agence s'occupe de la formation des jeunes en vue de garantir leur employabilité. Elle sera utilisée dans le parcours de formation et d'orientation des jeunes ;
- L'Agence Congolaise Pour l'Emploi (ACPE): elle a pour but de réduire le chômage, réguler et dynamiser le marché du travail au Congo par des solutions innovantes et durables. Cette agence sera un partenaire idéal pour le développement des activités en lien avec l'insertion professionnelle des jeunes.
- Le Programme Corps des Jeunes Volontaires du Congo (PCJVC) qui déploie les volontaires dans des structures d'accueil, sera utilisé pour la mise en œuvre des initiatives de volontariat communautaire.
- Le Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement des Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat qui soutient les projets de création d'entreprise sera également partenaire d'exécution de ce programme.

Le rôle de la Direction Générale de la Jeunesse dans la coordination du YouthConnekt, est un gage de durabilité et de pérennisation. En particulier :

- o La coordination des mesures actives ciblant les différentes catégories de jeunes,
- o La coordination de ces mesures avec les départements sectoriels (agriculture, mines, artisanat, services...);
- o La coordination de ces mesures avec les collectivités locales et les acteurs non étatiques au niveau national et local.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

La coopération Sud-Sud et triangulaire s'établira par des échanges d'ordre technique et stratégique avec certains pays ayant pris une longueur d'avance dans le YouthConnekt (Rwanda, Cameroun, Guinée, Burkina Faso, Sénégal, le Nigeria, RDC, etc.).

Gestion des Connaissances

La création de connaissances spécifiques est l'une des stratégies clés du programme. En effet, le contenu numérique a de nombreux avantages : il est gratuit, illimité et facilement répandu. Les jeunes ont besoin de modèles d'intégration pour inspirer leurs pairs.

Plusieurs produits de connaissances seront conçus :

- Base de données pour les autres partenaires clés (faciliter le mécanisme de suivi entre les bénéficiaires)
- Des produits multimédias spécifiques seront créés afin de transmettre des valeurs et des contenus stratégiques :
 - Capsules vidéo de 30 secs pour les médias sociaux
 - Photos de l'entrepreneuriat rural reflétant l'espoir, l'inspiration et l'épanouissement
 - Le volontariat communautaire, le civisme et la citoyenneté
 - Interviews d'entrepreneurs et de travailleuses indépendantes dans des secteurs clés
 - Tutoriels et modules adaptés aux piliers du Youth Connekt Congo.

- **Durabilité et répliquabilité**

La durabilité du programme dépendra en partie de la capacité de la partie nationale à mettre en œuvre les différents projets en collaboration totale avec les Agences du Système des Nations Unies et autres Partenaires Techniques et Financiers, le partenariat avec les acteurs locaux et la synergie d'actions avec les partenaires déjà présents sur le terrain et complémentaires au Programme. Au retour, les partenaires nationaux bénéficient d'un renforcement des compétences et capacités pour le suivi et la gestion des actions et leur pérennisation à travers la mobilisation locale et le partage des objectifs avec les bénéficiaires.

Pour garantir la durabilité et la visibilité du programme, un plan intégré de communication permettra d'obtenir une réelle adhésion de tous les acteurs. Il sera opportun de développer une collaboration avec les partenaires stratégiques dans le domaine de l'emploi et du développement économique en général et rural en particulier afin d'obtenir des financements additionnels à ceux déjà mobilisés par les PTF.

Pour les crédits octroyés aux jeunes promoteurs, appliquer de façon rigoureuse les modalités de recouvrement, de suivi et assurer le caractère revolving des fonds et la pérennité du Programme. Les institutions de microfinance qui devront accompagner la mise en œuvre du programme seront sélectionnées sur la base de critères techniques objectifs et rigoureux.

YouthConnekt Congo est membre à part entière du YouthConnekt Africa Hub. Une collaboration spécifique sera engagée avec la RDC, la Guinée, le Sénégal et le Cameroun afin de partager les expériences et de mettre à jour les progrès réalisés dans d'autres pays ayant un contexte socio-économique similaire.

IV. GESTION DU PROJET

Coût efficacité et productivité

- *Indiquez la façon dont la stratégie doit produire un maximum de résultats au moyen des ressources disponibles, en faisant référence à des preuves provenant d'approches analogues appliquées dans le pays ou dans des contextes similaires. Incluez les mesures fondées sur les bonnes pratiques et les leçons apprises. Expliquez les raisons qui font que la voie choisie est la plus efficace et la plus efficiente des options disponibles. Parmi les approches possibles peuvent figurer :*
 - i) *L'utilisation de l'analyse de la théorie du changement pour envisager diverses options qui permettraient d'obtenir un maximum de résultats au moyen des ressources disponibles;*
 - ii) *L'utilisation d'une approche de gestion de portefeuille pour améliorer le rapport coût-efficacité en tirant parti d'activités et de partenariats avec d'autres initiatives/projets;*

iii) Le recours à des opérations communes (par exemple de suivi ou d'achats) avec d'autres partenaires.

1. Gestion du projet

Afin d'effectuer la mise en œuvre de ce programme, le PNUD Congo déploiera les ressources nécessaires à l'atteinte des résultats qui pourra comprendre les éléments suivants :

a) Du personnel, y compris du personnel administratif et du personnel de gestion, directement affectés aux opérations du projet :

Les activités relevant du PNUD seront mises en œuvre sous la supervision d'un team leader, Program Manager national du projet qui sera responsable de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du projet. Il sera responsable de la mise en œuvre des activités au niveau central en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux et de la coordination avec les partenaires du projet.

b) Des coûts administratifs et de gestion

- Des frais de fonctionnement des véhicules : achat, frais de maintenance et de fonctionnement (essence, chauffeurs, assurance, entretien et réparation).
- des coûts de location, de consommables et fournitures spécifiquement achetés/loués pour les opérations menées dans le cadre du projet.
- Des coûts de services d'administration (procurement, finance, logistique et informatique) et de la maison commune

V. CADRE DE RÉSULTATS

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays[ou mondial/régional] :

D'ici 2024, Les populations congolaises les plus pauvres auront accès aux énergies renouvelables et à des opportunités économiques diversifiées qui créent des emplois et génèrent des revenus durables dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'écotourisme, tout en respectant les normes environnementales et en contribuant à une résilience accrue face au changement climatique

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional]/, y inclus la situation de référence et les cibles :

- ✓ **Indicateur 2.1** : Taux de chômage des jeunes, ventilé par sexe et par zone géographique
Niveau de référence :
 30,5 % (femmes : 31,6 % ; hommes : 29,5 %, zones urbaines : 39 % ; zones rurales : 11,7 %)
Cible : 28 %
- ✓ **Indicateur 2.2** : Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté (ventilée par sexe)
Niveau de référence : 46,5 % (femmes : 54 % ; hommes : 46 %)
Cible : 38 % (femmes : 50 % ; hommes : 50 %)

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Accélérer le changement structurel propice au développement durable

Intitulé et numéro Atlas du projet : Projet d'appui au renforcement des capacités à l'employabilité, l'auto-emploi et à la participation citoyenne des jeunes « Youth Connekt Congo »

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT ³	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)						MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année n	FINAL		
Produit 1 Renforcement du cadre institutionnel et juridique du secteur de la jeunesse	1.1 Existence d'au moins 2 cadres juridiques et institutionnels renforcé en République du Congo	Lois, décret, Rapport	2	2021		1	1	1			3	Méthode de collecte : Exploitation des rapports annuels des parties responsables et de l'UGP ; Risques : <ul style="list-style-type: none"> • Faible engagement des partenaires • Faible mobilisation des ressources

³ Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD, selon qu'ils sont pertinents, en sus des indicateurs de résultats spécifiques du projet. Il conviendra éventuellement de ventiler les indicateurs par sexe ou selon les autres groupes cibles.

<p>Produit 2 Renforcement des capacités adéquates pour l'employabilité des jeunes à travers la promotion des métiers innovants et porteurs.</p>	<p>2.1 Nombre de jeunes ayant accès au Hub digital et qui bénéficient d'informations utiles -Nombre de jeunes inscrits sur la plateforme -Nombre de jeune ayant diffusé une initiative -Nombre de jeunes ayant eu accès à une opportunités (emploi et/ou formation</p>	<p>NA</p>	<p>0</p>	<p>TBD</p>	<p>500</p>	<p>1250</p>	<p>1250</p>	<p>1000</p>	<p>1000</p>	<p>5 000</p>	<p>Méthode de collecte : Exploitation des rapports Ministère de la Jeunesse et des sports, de l'Education Civique, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi et de l'UGP Risques : <ul style="list-style-type: none"> • Faible engagement des partenaires • Faible mobilisation des ressources </p>
<p>Produit 3 Promotion de l'entrepreneuriat juvénile axé sur l'innovation à travers l'initiative "parcours d'entrepreneurs"</p>	<p>3.1 : nombre jeunes ayant développé leur compétence en entrepreneuriat et ayant créé une startup</p>	<p>Rapports</p>	<p>2016</p>	<p>TBD</p>	<p>500</p>	<p>2 000</p>	<p>5 000</p>	<p>5 000</p>	<p>2 500</p>	<p>15 000 . (F: 7500; H:7500)</p>	<p>Méthode de collecte : Exploitation des rapports Ministère de la Jeunesse et des sports, de l'Education Civique, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi et de l'UGP Risques : <ul style="list-style-type: none"> • Faible engagement des partenaires • Faible mobilisation des ressources </p>

<p>Produit 4</p> <p>Promotion de l'engagement et de la participation citoyenne des jeunes</p>	<p><i>Nombre de jeunes ayant participé à la vie publique et citoyenne de leur communauté (volontariat, autres...):</i></p>	<p><i>TBD</i></p>	<p><i>?</i></p>	<p><i>500</i></p>	<p><i>2500</i></p>	<p><i>2500</i></p>	<p><i>5000</i></p>	<p><i>5000</i></p>	<p><i>4500</i></p>	<p>20000 (F: 10000; H:10000)</p>	<p>Méthode de collecte : Exploitation des rapports Ministère de la Jeunesse et des sports, de l'Education Civique, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi et de l'UGP</p> <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible engagement des partenaires • Faible mobilisation des ressources
--	--	-------------------	-----------------	-------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------------------------	--

VI. SUIVI ET EVALUATION

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projets vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	DGJ	PM
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	DGJ	PM
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	DGJ	PM
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	DGJ	PM
Revoir et Prendre	Revue interne des données et des preuves	Au moins	Les données sur les	DGJ	PM

des mesures correctives	issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	annuelle	performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.		
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)		DGJ	PM
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	À préciser (au moins annuelle)	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	DGJ	PM

Evaluation Plan⁴

Titre de l'évaluation	partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation à mi-parcours	Ministère de la Jeunesse et des Sports; de l'Education Civique, la formation Qualifiante et de l'Emploi		<i>D'ici 2024, Les populations congolaises les plus pauvres auront accès aux énergies renouvelables et à des opportunités économiques diversifiées qui créent des emplois et génèrent des revenus durables dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'écotourisme, tout en respectant les normes environnementales et en contribuant à une résilience accrue face au changement climatique</i>	Décembre 2024	Ministère en charge de la Jeunesse, UNDP, UNESCO, UNFPA, UNICEF	\$40 000
Evaluation finale	Ministère de la Jeunesse et des Sports; de l'Education Civique, la formation Qualifiante et de l'Emploi		<i>D'ici 2024, Les populations congolaises les plus pauvres auront accès aux énergies</i>	Décembre 2026	Ministère en charge de la Jeunesse, UNDP, UNESCO, UNFPA, UNICEF	\$60 000

⁴ Optional, if needed

			<i>renouvelables et à des opportunités économiques diversifiées qui créent des emplois et génèrent des revenus durables dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'écotourisme, tout en respectant les normes environnementales et en contribuant à une résilience accrue face au changement climatique</i>			
--	--	--	---	--	--	--

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		A1	A2	A3	A4		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
Produit 1 : Le cadre institutionnel et juridique du secteur de la jeunesse est renforcé Marqueur genre : 2	1.1 Activité : Appuyer le renforcement des dispositions de la Loi 9-2000 du 31 juillet 2000 portant orientation de la jeunesse	X	X			MJSECFQE	MJSECFQE	Frais logistique ateliers	15 000
						MJSECFQE	MJSECFQE UNESCO	Recrutement d'un consultant Frais logistique des ateliers	50 000
	1.2 Activité : Appuyer la revision et validation de la politique nationale de la jeunesse et de l'éducation civique					MJSECFQE	MJSECFQE UNDP, UNESCO UNFPA	Recrutement consultant, frais logistique des ateliers, frais de production...	100 000
			X	X			MJSECFQE UNDP, UNESCO UNFPA	Descentes de terrain, ateliers	10 000
							MJSECFQE	Frais logistique ateliers	15 000
	1.3 Activité : Appuyer la production du rapport sur l'état de la jeunesse congolaise			X	X	MJSECFQE	MJSECFQE UNESCO	Recrutement d'un consultant Frais logistique des ateliers	50 000
	SUIVI		X	X		X	MJSECFQE UNDP, UNESCO UNFPA	Recrutement consultant, frais logistique des ateliers, frais de production...	100 000
Total partiel pour le produit 1									
Produit 2 : Les capacités adéquates pour l'employabilité des jeunes dans	2.1 Activité Mettre en place la plateforme digitale Youth Connekt Congo	X				MJSECFQE UNDP	MJSECFQE UNDP	Consultant, hébergement du site interactif, élaboration des modules...	100 000

les métiers innovants et porteurs sont promues <i>Marqueur genre : 2</i>	2.2 Activité : Organiser des activités de formation qualifiantes des jeunes aux métiers innovants et porteurs	x	x	x	x	MJSECFQE UNDP	MJSECFQE UNDP	Frais des formations, matériel d'appui AGR	1 000 000
	2.3 Activité : Organiser des activités fédératrices et de connexion des jeunes : forum, sport et culture	X	X	X	X	MJSECFQE UNDP, UNESCO UNFPA	MJSECFQE UNDP, UNESCO UNFPA	Frais divers de logistique	100 000
	SUIVI	X	X	X	X	MJSECFQE UNDP, UNESCO UNFPA	MJSECFQE UNDP, UNESCO UNFPA	Descentes de terrain	20 000
	Total partiel pour le produit 2								
Produit 3 : L'entrepreneuriat juvenile axé sur l'innovation à travers l'initiative "parcours d'entrepreneurs" est promue <i>Marqueur genre : 2</i>	3.1 Activité : Appuyer le développement des initiatives innovantes et d'intelligence artificielle des jeunes	X	X	X	X	MJSECFQE UNDP, UNESCO UNFPA UNICEF	MJSECFQE UNDP, UNESCO UNFPA UNICEF	Frais divers de logistique	400 000
	a. Activité : Promouvoir de l'innovation et de l'esprit d'entreprise chez les jeunes du Congo / Youth Connekt Boot Camps	X	X	X	X	MJSECFQE UNDP	MJSECFQE UNDP	Cout des formations, frais logistiques, subvention des projets,...	1 500 000
	3.3 Activité : Organiser les éditions Youth Challenge	X	X	X	X	MJSECFQE UNDP UNICEF	MJSECFQE UNDP UNICEF	frais logistiques, communication, subvention des projets,...	250 000
	SUIVI					MJSECFQE UNDP UNICEF	MJSECFQE UNDP UNICEF	Mission de suivi	70 000
	Total partiel pour le produit 3								
Produit 4 : L'engagement et la participation citoyenne des jeunes est renforcée	4.1 Activité : Appuyer la participation des jeunes à la vie publique et Citoyenneté (volontariat communautaire)	X	X	X	X	MJSECFQE UNDP, UNESCO UNFPA UNICEF	MJSECFQE UNDP, UNESCO UNFPA UNICEF	Frais logistiques, fonctionnement des clubs civiques, volontaires communautaires...	100 000

Marqueur genre : 2	4.2 Activité : Contribuer aux initiatives de réduction de l'exposition de la violence des jeunes à travers l'instruction civique et la sensibilisation sur les valeurs républicaines est effective.	X	X	X	X	MJSECFQE UNDP, UNESCO	MJSECFQE UNDP, UNESCO	Subvention aux ONG de sensibilisation, frais logistique, fonctionnement de l'application alerte précoce...	150 000
	SUIVI	X	X	X	X	MJSECFQE UNDP, UNESCO	MJSECFQE UNDP, UNESCO	Mission de terrain	50 000
Total partiel pour le produit 4									
Évaluation (le cas échéant)	ÉVALUATION		X		X	MJSECFQE UNDP, UNESCO UNFPA UNICEF	MJSECFQE UNDP, UNESCO UNFPA UNICEF	Recrutement consultants, ateliers, frais logistique	100 000
Appui général à la gestion									
TOTAL									

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Le programme est une Exécution Nationale (NIM) et implique le Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Éducation Civique, la Formation Qualifiante et de l'Emploi à travers de sa Direction Générale de la Jeunesse (DGJ) qui assure la coordination du projet. D'autres Ministères et agences publiques ou privées viendront s'associer au fur et à mesure du développement du projet

Comme toute stratégie, la gestion du programme YouthConnekt Congo implique le pilotage et l'orientation des activités, la réalisation de travaux techniques de mise en œuvre, l'animation et l'impulsion des acteurs concernés, l'évaluation et la proposition d'éventuels amendements et corrections, la coordination.

Le schéma institutionnel de gestion du Youth Connekt Congo se présente comme suit :

- Un Comité de Pilotage ;
- Un Comité de gestion et de suivi de la mise en œuvre ;
- La Coordination Nationale ;

1.1. Le Comité de Pilotage est l'organe qui assure la gouvernance stratégique du projet à l'échelle nationale. Il gouverne et assure de ce fait l'orientation stratégique du projet. Il se réunit au moins deux fois par an pour procéder à l'évaluation du niveau de mise en œuvre des activités du Programme, apporter les correctifs par rapport aux orientations politiques et économiques du pays et favoriser la mobilisation de ressources complémentaires. En tant qu'organe délibérant, le Comité de Pilotage assure la gouvernance du projet et joue les rôles d'approbation, de surveillance stratégique des activités d'exécution et de conseils. Il approuve prioritairement le Plan de Travail Annuel ainsi que le budget alloué aux activités prévues dans le cadre de son exécution. Il approuve également :

- le rapport des activités réalisées au titre du Plan de Travail approuvé de l'exercice ;
- le rapport d'audit externe annuel réalisé au titre de l'exercice écoulé ;
- les rapports d'avancement de l'exécution du projet ;
- l'état des ressources financières du Programme
- l'état des ressources financières allouées aux différents partenaires

Enfin, le CP devra veiller à la mobilisation des fonds de contrepartie prévus au titre de l'accord de coopération

Le Comité de Pilotage est présidé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Éducation Civique, la Formation Qualifiante et de l'emploi et a pour Vice-Président le(a) Représentant(e) Résident(e) du PNUD au Congo. Il ressemble tous les partenaires et parties prenantes du YouthConnekt Congo y compris la représentation des jeunes.

1.2. Le Comité technique de Gestion et de Suivi comprend les différents projets du YouthConnekt Congo sous la Direction du team leader du projet.

Le CGS est chargé de :

- Adopter les activités techniques et les projets des composantes opérationnelles du Programme et s'assurer de leur réalisation effective, dans les délais impartis ;
- Evaluer le niveau de réalisation des activités et faire, des propositions d'amélioration ;
- Recevoir, discuter et adopter les rapports et tous documents produits par la Coordination de Youth Connekt Congo ;
- Adopter les nouvelles activités admises pour financement en correction du PTA initial ainsi que leur budget

Ce Comité se réunit en session ordinaire une fois tous les trois mois et à chaque fois que besoin sera utile.

1.3. La Coordination nationale est assurée par une équipe de gestion qui assure la coordination d'ensemble du Programme. Concrètement, la Coordination Nationale est chargée :

- De veiller à la programmation et l'exécution technique des activités des différentes composantes du programme par les structures d'exécution et partenaires publiques et privées dont les missions et compétences sont le plus en adéquation avec les activités à mener ;
- De réaliser, au besoin en associant la partie gouvernementale, des visites de terrain pour évaluer le niveau de mise en œuvre du programme ;
- De convoquer les réunions du CP et du CGS et produire à leur intention, des rapports d'activités ;
- De préparer la documentation nécessaire à l'évaluation du programme par le CP, le PNUD et le Gouvernement

2. Configuration opérationnelle

2.1. Unite de Gestion du Programme (Coordination Nationale)

L'Unité de Gestion du Programme est l'organe d'exécution du projet et assure de ce fait la gestion quotidienne des activités du projet. Elle devra respecter minutieusement les dispositions de l'Accord de coopération, celles du rapport d'évaluation du projet et celles du manuel d'exécution du projet.

L'UGP a pour mission d'assurer la coordination des différents projets du programme. Elle doit également :

- Assurer la gestion des liaisons fonctionnelles entre le programme et les Ministères et autres partenaires impliqués dans l'exécution du projet.
- Assurer l'organisation et le suivi des activités en particulier celles de renforcement des capacités nécessaires au titre de l'exécution des projets en faveur des partenaires et de la société civile ;
- Assurer le développement des relations avec les banques et les Institutions de Microfinance respectivement pour la gestion des ressources financières allouées au titre des différentes composantes notamment l'accès aux micro-crédits par les jeunes et les femmes
- Assurer le respect des procédures en vigueur relatifs à l'exécution du programme tant en terme d'acquisition d'équipements, de fournitures, de services de consultants que de réalisations d'ouvrage dans le cadre de financement de Sous-Projets approuvés par le comité de gestion et de suivi ;
- Préparer les demandes de paiement aux Prestataires, aux fournisseurs, assistants techniques et structures de formation pour les diverses prestations à délivrer dans le cadre de l'exécution du projet ;
- Préparer et soumettre au CP et au PNUD le programme de travail et le budget de l'exercice ;

- Veiller à la bonne circulation de l'information tant au niveau des structures institutionnelles qu'à celui des Ministères et des autres structures impliquées dans l'exécution du projet ;
- Veiller à lever ou à faire lever tous les goulots d'étranglement qui empêcheraient la bonne exécution du programme dans les délais requis, dans le rapport d'évaluation du projet et dans l'accord de coopération ;
- Préparer l'organisation et faciliter le déroulement des différentes missions liées aux audits externes, aux revues à mi-parcours, et aux évaluations ;
- Organiser et faciliter la tenue des sessions du Comité de pilotage et du comité de gestion et de suivi
- Elaborer et transmettre au CP et au PNUD les rapports d'activités trimestriels et annuels.

2.1.1. Rôles et fonctions de l'équipe de gestion

L'organigramme de la coordination nationale comporte essentiellement

1. le Directeur National

Le Directeur National du YC Congo est nommé par le Gouvernement. La Directrice Générale de la Jeunesse assume cette fonction. En tant que représentant du Gouvernement, elle est responsable du patrimoine du projet et en assure également la protection. Elle est également responsable de la bonne exécution des composantes du programme et veille à la résolution des problèmes critiques qui pourraient dangereusement affecter l'exécution du projet.

Le Directeur National assure la gouvernance du Programme YC Congo et joue les rôles d'approbation des actions notamment des ressources allouées à différents projets/organisations engage les démarches nécessaires pour la mobilisation des fonds de contrepartie prévus au titre du projet.

2. le Coordonnateur National

Le Coordonnateur National assure la gestion quotidienne du programme et de ses composantes. Son mandat couvre cinq (5) grandes catégories de tâches : (i) la programmation opérationnelle des activités ; (ii) l'organisation des différents pôles d'activités et composantes ; (iii) la supervision de l'exécution des activités programmées (solutionner au besoin les différents problèmes qui se sont posés) ; (iv) le contrôle des activités exécutées, l'audit interne et externe ; et (v) l'élaboration des différents rapports pour le CP, le PNUD et le Gouvernement.

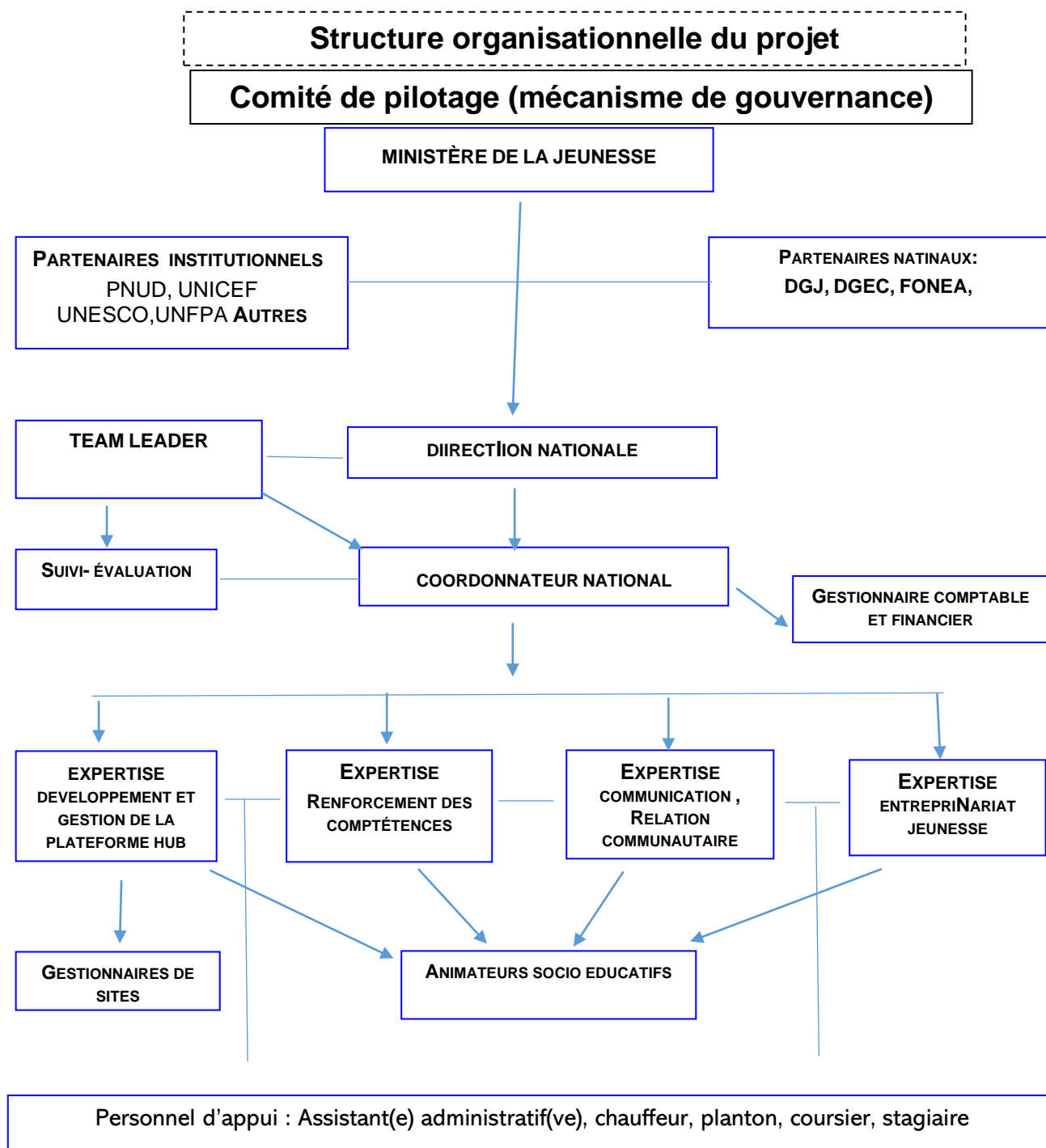
Le Coordonnateur National est responsable des ressources allouées (matérielles, humaines et financières) au titre du YouthConnekt et en assure la gestion. En plus des responsabilités liées à l'exécution des activités planifiées dans les composantes, il doit s'assurer à tout moment et à tous les niveaux que les procédures comptables et financières sont respectées et même en cas d'urgence. Il est responsable de l'ensemble du personnel et en assure l'évaluation. Il a pour mission de préparer l'organisation et faciliter le déroulement des différentes missions liées aux audits externes, aux revues à mi-parcours, et aux évaluations. Sa mission exige beaucoup d'initiatives et de prises de décisions et sa performance est déterminée à travers le Taux d'Exécution du Programme de Travail approuvé par le CP et l'avis motivés des auditeurs externes et des évaluateurs. Il assure la représentation de la Coordination Nationale du Programme.

3. les Experts nationaux

Les Experts Nationaux ont pour mission d'appuyer l'Unité de gestion de coordination du programme dans ses tâches quotidiennes de suivi des projets, le développement de partenariat et la mobilisation des ressources. Leurs attributions sont essentiellement centrées sur les questions

pour lesquelles ils offrent une expertise : Communication, Développement et gestion de site digital, renforcement et valorisation des compétences, Entreprenariat jeunes, Suivi évaluation, Administration, Gestion comptabilité.

Ils maintiennent un lien étroit entre tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre du Programme, appuient les partenaires dans la formulation des résultats, produits et indicateurs de suivi et la finalisation des documents de projet. Ils assurent l'orientation des partenaires dans la mise en œuvre des activités, effectuent des missions de terrain, le contrôle de premier niveau et l'approbation des ordres de paiement et pièces justificatives.



IX. CADRE JURIDIQUE

[N.B. : Veuillez choisir **une seule** des trois options ci-dessous, selon qu'il convient, et supprimer les autres options du Document de projet.]

Option a. Lorsque le gouvernement du pays a signé l'[Accord de base type en matière d'assistance \(SBAA\)](#)

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

[N.B. : Veuillez choisir **une seule** des options ci-dessous, selon qu'il convient, et supprimer les autres options du Document de projet.]

Option a. Entité gouvernementale (modalité de réalisation nationale - NIM)

- Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation :
 - met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
- Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
- La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
- Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

Option 3 : Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.

13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

Clauses Spéciales. En cas de financement par le gouvernement dans le cadre du projet, les clauses suivantes devraient être insérées:

Veillez insérer l'échéancier de paiements et les coordonnées bancaires du PNUD.

1. La valeur du paiement, si celui-ci est effectué dans une devise autre que le dollar des Etats-Unis, est déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date du paiement. En cas de modification du taux de change opérationnel des Nations Unies avant l'utilisation complète des fonds par le PNUD, la valeur du solde toujours en sa possession à ce moment-là est ajustée en conséquence. Si dans un tel cas, une perte de valeur des fonds restants est enregistrée, le PNUD en informe le Gouvernement afin de déterminer s'il pourrait fournir un financement supplémentaire. En l'absence de financement supplémentaire, le PNUD peut réduire, suspendre ou mettre un terme à l'assistance devant être fournie dans le cadre du projet. Toutes pertes (y compris, sans toutefois s'y limiter, celles résultant de fluctuations de taux de change) sont imputées au projet.
2. L'échéancier des paiements ci-dessus tient compte de l'obligation d'effectuer les paiements avant l'exécution des activités envisagées. Il peut être modifié en fonction de l'avancement du projet.
3. Les fonds sont perçus et administrés par le PNUD conformément à ses règles, règlements, politiques et procédures.
4. Tous les comptes et états financiers doivent être libellés en dollars des Etats-Unis.
5. Si des augmentations [imprévues] de dépenses ou d'engagements sont anticipées ou réalisées (qu'elles soient dues à des facteurs d'inflation, à une fluctuation de taux de change ou à d'autres impondérables), le PNUD soumet au Gouvernement en temps opportun une estimation du financement complémentaire estimé nécessaire. Le Gouvernement fait tout son possible pour obtenir les fonds supplémentaires requis.
6. Si les paiements mentionnés ci-dessus ne sont pas reçus conformément à l'échéancier des paiements, ou si le financement supplémentaire requis conformément au paragraphe 1 ci-dessus ne peut être obtenu du Gouvernement ou d'autres sources, le PNUD peut réduire, suspendre ou mettre un terme à l'assistance devant être fournie dans le cadre du projet en vertu de cet Accord.
7. Conformément aux décisions et directives du Conseil d'Administration du PNUD reprises dans sa Politique de recouvrement au titre des mécanismes de financement autres que les ressources de base, les coûts indirects encourus par les entités du siège et des bureaux de pays du PNUD pour la fourniture de services généraux de gestion et d'appui sont imputés à la contribution. Pour couvrir ces coûts de gestion et d'appui, il sera imputé à la contribution une redevance équivalente à ____%. En outre, sous réserve qu'ils soient associés sans ambiguïté à ce projet, tous les coûts directs de mise en œuvre, y compris ceux encourus par le partenaire de réalisation, sont inscrits au budget du projet et imputables à un poste budgétaire spécifique et sont en conséquence à la charge du projet.
8. La propriété des équipements, fournitures et autres biens financés à partir de la contribution est dévolue au PNUD. Les questions relatives au transfert de propriété par le PNUD sont déterminées conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.
9. Le paiement ainsi que le projet sont exclusivement soumis aux procédures de vérification interne et externe prévues aux Règlement financier, règles de gestion financière et politiques du PNUD.

XI. ANNEXES

1. Rapport sur l'assurance qualité du projet

- 2. Modèle d'Examen préalable social et environnemental [anglais][français][espagnol]**, comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*

3. Analyse des risques.

OFFLINE RISK LOG

(see [Deliverable Description](#) for the Risk Log regarding its purpose and use)



Project Title: Projet d'appui au renforcement des capacités à l'employabilité, l'auto-emploi et à la participation citoyenne des jeunes « Youth Connekt Congo »							Award ID:	Date: 15/12/2021		
#	Description	Date Identified	Type	Impact & Probability	Countermeasures / Mngt response	Owner	Submitted, updated by	Last Update	Status	
1	Capacité limitée des institutions gouvernementales et des partenaires nationaux en matière de mise en œuvre et d'application programmatiques des règles et procédures de l'approche harmonisée de transferts d'espèces.	Décembre 2021	Opérationnel	P = 2 I = 3	Au début du projet, le PNUD renforcera les capacités des partenaires sur la gestion de projet et gestion axée sur les résultats, qui garantira l'atteinte des résultats du projet et la durabilité des résultats.	Chargé de programme				
2	Non appropriation du projet par les bénéficiaires	Décembre 2021	Opérationnel	P = 2 I = 2	Promouvoir une forte inclusion à travers des jeunes leaders, qui se verront confier des rôles de mentors et de relais de soutien. Les bénéficiaires sont et seront impliqués à toutes les étapes du cycle du projet.					
3	Le changement de gouvernement et de certains décideurs pourrait entraîner des retards dans la mise en œuvre du Programme.	Décembre 2021	Politique	P = 2 I = 3	Renforcer le plaidoyer avec les équipes des décideurs	Senior Management				
4	2022 est l'année des élections législatives et locales au Congo. La situation politique pourrait se dégrader suite aux remoues sociaux ce qui risque de retarder la mise en oeuvre du projet.	Décembre 2021	Politique	P = 2 I = 2	Poursuivre le suivi de la situation politique et redimensionner les activités du projet sur l'évolution du contexte politique	Senior Management Chargé de programme				
5	Faible implication du projet par les bénéficiaires	Décembre 2021	Politique	P = 2 I = 2	Une forte inclusion à travers des jeunes leaders, qui se verront confier des rôles de mentors et de relais de soutien. Les bénéficiaires sont et seront impliqués à toutes les étapes du cycle du projet	Senior Management Chargé de programme				
6	La crise économique à laquelle le pays est confronté et le statut de « pays à revenu intermédiaire » devraient continuer à impacter la mobilisation des ressources	Décembre 2021	Financier	P = 3 I = 3	Renforcer le plaidoyer auprès du Gouvernement pour la mobilisation des ressources Diversifier le partenariat en y impliquant le secteur privé	Senior Management				
7	La pandémie du COVID 19 pourrait porter préjudice à la mise en œuvre des activités du programme	Décembre 2021	Sanitaire	P = 3 I = 3	<ul style="list-style-type: none"> Combiner le réunions échanges et suivi via teams, zoom et whatsapp 	Chargé de programme				

4. **Évaluation des capacités** : Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).
5. **Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion.**